



succession sous tutelle

Par **Cathyhix**, le **21/12/2018** à **16:50**

Bonjour,

Mon cas est assez complexe.

En octobre, mes 2 demi-frères ont perdu leur père (nous avons la même mère, décédée également).

La mère de mon beau-père est toujours en vie.

Le beau-père, sa mère et un des frères sont sous tutelles. Le 2ème frère sous curatelle renforcée.

Au décès du beau-père, sa tutelle a cessé son rôle et m'envoie tous les papiers... Certainement parce que je ne suis pas sous tutelle.... Mais c'est très compliqué à gérer :-o.

Notamment quand les pompes funèbres m'envoie un chèque de trop perçu et que le chèque est à l'ordre du beau-père décédé :-o ... Je n'ai rien à voir dans la succession et souhaite que tout se passe bien pour mes frères.

Que dois-je faire ? Soit j'envoie ce chèque à la tutelle d'un de mes frères (qui ne gère pas vraiment les choses depuis le décès donc ça me fait un peu peur) ou soit je demande aux pompes funèbres de mettre le chèque à l'ordre d'un de mes frères ? Mais le 2ème aura-t-il la moitié ?

La tutelle m'a envoyé également sa carte vitale etc... Mais j'habite loin et c'est compliqué pour moi... N'est-ce pas aux tutelles de mes frères de gérer ?

J'espère avoir été assez claire et vraiment, merci de votre aide.

Bien cordialement et joyeuses fêtes de fin d'année.

Par **Visiteur**, le **21/12/2018** à **17:12**

Bonjour

Un notaire est-il en charge de la succession ?

Par **Cathyhix**, le **21/12/2018** à **17:29**

Bonjour,

Oui, un notaire est en charge de la succession. On a communiqué ses coordonnées à l'ex-tutelle du beau-père. Je pensais donc que la tutelle allait se diriger vers lui... (?)

Enfin, un de mes frères m'a dit avoir fait le nécessaire... Ah, et je ne vous ai pas dit que c'est conflictuel avec mes frères.. J'ai du mal à avoir les infos... Ils sont limités intellectuellement et surtout l'un d'eux qui pense que je vais le voler, alors que je fais tout pour eux depuis des années :-). Bref...

De part votre question, je crois comprendre que j'aurais dû envoyer ce chèque au notaire gérant la succession ?

Par **Visiteur**, le **21/12/2018** à **17:33**

Vous avez compris.

Par **Cathyhix**, le **21/12/2018** à **17:46**

Merci beaucoup pour vos réponses ! Vraiment.

Excusez-moi mais heureusement pour moi, c'est un domaine que je ne connais pas bien. Le notaire gère juste le financier ? ou je peux lui envoyer tout ce que la tutelle m'envoie et il gère ?

Par **Visiteur**, le **22/12/2018** à **20:09**

Le notaire gère la succession, établi le relevé patrimonial, actif et passif, il peut utiliser les actifs financiers pour honorer les dernières factures ou comptabiliser ce que vous avez vous mêmes payé, pour vous le rembourser.

Plus vous lui confier de travail, plus ce sera cher.

A vous de faire le nécessaire avec les caisse de retraite et sociales, les impôts et assurances.

Si vous alliez le voir, ce serait plus simple.